



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021005

Lyon, le 13 janvier 2021

Objet : Vaccination des agents du SDMIS
Ref : Directives nationales

Monsieur le Directeur,

Conformément aux directives nationales, le droit à la vaccination contre la Covid-19 a été élargi aux sapeurs-pompiers de plus de 50 ans.

Le SDMIS a débuté le mardi 12 janvier 2021 la campagne de vaccination pour les sapeurs-pompiers de plus de 50 ans afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Sans entrer dans des discussions stériles et polémiques que certains alimentent quant à cette décision, nous préférons œuvrer consciencieusement pour le bien-être et la santé des agents et ne retenir que l'essentiel : **la liberté qu'a chacun de se faire vacciner ou non.**

Les populations de SP et de PATS interagissant entre elles et étant en contact avec des personnes fragiles ou de potentiels malades, il est nécessaire d'anticiper une vaccination pour l'ensemble des agents du SDMIS qui le désire.

En effet, les PATS partageant les mêmes locaux que les SP, ils sont également de ce fait, très fortement exposés.

Nous nous faisons donc l'écho de nos collègues PATS, pour qui nous pourrions proposer la même campagne vaccinale basée sur le volontariat.

Il s'agit d'une demande forte de ces personnels placés sous votre autorité ET responsabilité.

Sûr de l'intérêt que vous portez à la sécurité et santé de tous les agents du SDMIS, nous restons bien évidemment à votre disposition et nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL